

## 17 - Exercice 2015 - Budget annexe du service de l'Assainissement - Affectation du résultat de l'exercice 2014 en application de la nomenclature M49

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur :** L'instruction budgétaire et comptable M49 est applicable aux services publics industriels et commerciaux.

Cette instruction stipule notamment que les résultats d'exploitation de l'exercice écoulé des services publics industriels et commerciaux gérés en régie sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

En ce qui concerne le résultat de la section d'investissement qui ne constitue qu'un solde d'exécution du budget, il fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant. Si un autofinancement complémentaire de la section d'investissement a été prévu au budget précédent, c'est à l'occasion de l'affectation du résultat d'exploitation dudit exercice que se matérialisera l'inscription budgétaire et comptable réelle de celui-ci.

Le résultat de l'exercice 2014 du Budget annexe Assainissement a été le suivant :

### Section d'investissement

. solde des réalisations 2014	639 736,45 €
. solde des restes à réaliser 2014	<u>- 978 873,93 €</u>
	- 339 137,48 €

Le programme d'équipement 2014 fait apparaître au 31 décembre 2014 un besoin d'autofinancement de 339 137,48 €, qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation 2014.

### Section d'exploitation

. Résultat d'exploitation du budget 2013 déduction faite de la part affectée à l'investissement 2014 : (1 804 246,94 € - 584 240,75 €)	1 220 006,19 €
. Résultat d'exploitation de l'exercice 2014	<u>533 760,46 €</u>
Excédent de clôture 2014 :	1 753 766,65 €

### Affectations :

. Autofinancement complémentaire du programme d'équipement 2014	339 137,48 €
. Excédent d'exploitation disponible pour des affectations éventuelles au cours de l'exercice 2015	1 414 629,17 €

**Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les affectations proposées et, en cas d'accord, à inscrire les crédits correspondants par décision modificative au budget annexe de l'Assainissement, tels que définis dans le tableau ci-après :

<b>Imputations</b>		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
001/001 CS 36200	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		639 736,45
Autres réserves - Affectation partielle de l'excédent d'exploitation			
10/1068 CS 36200	Autofinancement des reports		339 137,48
<i>Total investissement</i>			978 873,93
002/002 CS 36200	Résultat d'exploitation reporté		1 753 766,65
002/002 CS 36200	Affectation partielle de l'excédent au programme d'équipement 2014		- 339 137,48
<i>Total fonctionnement</i>			1 414 629,17

## BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

## RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2014

ASSAINISSEMENT	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2013 (1)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2014 (2)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 (3)	RESULTAT DE CLOTURE 2014
INVESTISSEMENT	1 344 322.14		-704 585.69	639 736.45 (1)+(3)
EXPLOITATION	1 804 246.94	584 240.75	533 760.46	1 753 766.65 (1)+(2)+(3)
TOTAL	3 148 569.08	584 240.75	-170 825.23	2 393 503.10

## RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

ASSAINISSEMENT		INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>				
Prévisions budgétaires totales	A	6 182 569.75	10 959 076.00	17 141 645.75
Titres de recettes émis (y compris recettes rattachées à l'exercice)	B	4 770 110.05	11 084 569.64	15 854 679.69
Réduction de titres	C	0.00	153 579.17	153 579.17
Recettes nettes	D=B-C	4 770 110.05	10 930 990.47	15 701 100.52
Restes à réaliser	E	594 543.00		594 543.00
<b>DEPENSES</b>				
Autorisations budgétaires totales	F	7 526 891.89	10 959 076.00	18 485 967.89
Engagements	G	7 194 313.77	10 607 554.17	17 801 867.94
Mandats émis (y compris dépenses rattachées à l'exercice)	H	5 620 896.84	10 607 554.17	16 228 451.01
Annulation de mandats	I	146 201.10	210 324.16	356 525.26
Dépenses nettes	J=H-I	5 474 695.74	10 397 230.01	15 871 925.75
Dépenses engagées non mandatées	K=G-H	1 573 416.93		1 573 416.93
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>				
Excédent (si D>J)	D-J		533 760.46	533 760.46
Déficit (si J>D)	D-J	-704 585.69		-704 585.69
<b>Restes à réaliser</b>				
Excédent (si E>K)	E-K			0.00
Déficit (si K>E)	E-K	-978 873.93		-978 873.93

**«M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 1 et n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 25 juin 2015.*